



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

CONTRAT DE LOCATION

Locataire :

Tél. :

Locateur :

Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir
5, chemin du Vide
Sainte-Angèle-de-Monnoir (Québec) J0L 1P0
(450) 460-7838 poste 221
info@sainte-angele-de-monnoir.ca

Emplacement faisant l'objet de ce contrat de location :

Centre communautaire Charles-D'Auteuil
1, rue des Loisirs
Sainte-Angèle-de-Monnoir (Québec)
Tél. : (450) 460-3590

SALLE # 1 DU REZ-DE-CHAUSSÉE
CAPACITÉ MAXIMUM
150 PERSONNES

Date de la location : _____

Heures : **Arrivée 15 h**
Départ à 3 h maximum

Coût : _____ Dépôt de 100 \$ OUI _____ NON _____

Le montant de dépôt de 100 \$ sera remboursé après vérification de la salle

Consommation de boissons alcooliques : OUI :* _____ **NON :** _____

***Si oui – Demande de permis de réunion obligatoire (voir point 4)**

Personne responsable de la location:

Mme Carole Dubuc
Par téléphone : (450) 460-7838 poste 221
Par courriel : info@sainte-angele-de-monnoir.ca
Au bureau municipal : 5 chemin du Vide, Sainte-Angèle-de-Monnoir (Québec) J0L 1P0

1. La salle # 1 du rez-de-chaussée du Centre communautaire Charles-D'Auteuil est louée par la Municipalité au locataire pour le montant indiqué à la page 1;
2. La totalité du coût de la location est exigé au moment de la signature du contrat de location ainsi que le dépôt de 100 \$ servant de retenue en cas de dommages;
3. **La Municipalité s'engage à :**
 - Fournir un local propre, éclairé ainsi qu'un stationnement dégagé;
 - Rendre disponible une cuisinière pour réchauffer les plats. (AUCUNE CUISSON sans avoir au préalable pris arrangement avec la Municipalité);
 - Rendre disponible un réfrigérateur;
 - Ramasser les tables et les chaises ainsi que faire le ménage de la salle;
 - Remettre une clé et un code d'accès à la salle.
4. **Le Locataire s'engage à :**
 - Demander **un permis de réunion (alcools)** à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec au www.racj.gouv.qc.ca/permis;
 - Remettre une copie du permis à la Municipalité et l'original doit être affiché à la salle. **(OBLIGATOIRE)**.
Dans l'éventualité qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie ou vendue, une signature sera exigée à l'Annexe A (Attestation de non consommation d'alcool).
 - Respecter les biens loués tels que le local, les meubles et les accessoires fournis;
 - Respecter les heures d'arrivée et de départ (de 15 h à 3 h maximum);
 - Utiliser la cuisinière pour réchauffer les plats seulement, aucune cuisson n'est autorisée sans arrangement convenu avec la Municipalité;
 - **En fin de soirée, vider les tables de leur contenu et les laisser sur place ainsi que les chaises (ne pas les ranger);**
 - **Vider les poubelles et les porter au conteneur à l'extérieur;**
 - **Remettre le système d'alarme et déposer la clé au bureau municipal dans la chute prévue à cet effet et disponible 24h sur 24h.**

**TOUS DOMMAGES CAUSÉS PENDANT LA LOCATION SERONT
À LA CHARGE DU LOCATAIRE.**

Signature du locataire

Signature du responsable pour la
Municipalité

Date

Remarques : _____

ANNEXE « A »



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

ATTESTATION DE
NON CONSOMMATION D'ALCOOL
CONTRAT DE LOCATION

Locataire :

Tél. :

Locateur :

Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir
5, chemin du Vide
Sainte-Angèle-de-Monnoir (Québec) J0L 1P0
(450) 460-7838 poste 221
info@sainte-angele-de-monnoir.ca

Emplacement faisant l'objet de ce contrat de location (à l'intérieur et à l'extérieur) :

Centre communautaire Charles-D'Auteuil
Salle # 1 du rez-de-chaussée
1, rue des Loisirs
Sainte-Angèle-de-Monnoir (Québec) J0L 1P0

Date de la location : _____

J'atteste que lors de ma location de la salle # 1 du rez-de-chaussée du Centre communautaire Charles-D'Auteuil, il n'y aura aucune consommation ou vente d'alcool dans la salle ou sur le terrain.

Signature du locataire

Signature du responsable pour la
Municipalité

Date